



DÉPARTEMENT DU RHÔNE
Communauté de L'OUEST RHODANIEN
Commune de SAINT-ROMAIN DE POPEY

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du Mardi 2 Mars 2021

La séance est ouverte à 20h.

1. Nomination d'un secrétaire de séance : Flora Halegua est nommée secrétaire de séance.
2. **Approbation et signature** du compte-rendu de la réunion du mardi 12 janvier 2021 avec les remarques suivantes :
 - Dans les remarques du compte-rendu du CM du 1^{er}/12/2020, point n°14, il fallait comprendre : « excédent de fonctionnement taxes ordures ménagères : il faut remplacer **1.2M€ par 1.5M€** »,
 - Edith Michallet regrette de ne pas avoir eu de retour au sujet d'exemples d'agression manifestée pendant la campagne par la liste « Agir avec vous » vis-à-vis de la liste « Unis pour l'avenir de St Romain ».

Par ailleurs, sur demande de Monique Chabot-Lachal, possibilité accordée de faire rectifier le projet de compte-rendu dès réception par les conseillers, et de faire figurer sur le site internet le compte-rendu définitif une fois adopté,

Concernant la remarque d'Edith Michallet, Michel Perrin lui propose de revenir vers lui pour échanger sur ce sujet.

Monsieur le Maire demande au Conseil l'ajout d'un point à l'ordre du jour pour accepter un don par une association de basket destiné à acheter un jeu d'enfants : accord unanime.

Délibérations prises à la majorité pour :

- 1) Accepter un don de 4 750 € de l'association de basket : ils seront utilisés pour l'achat de jeux d'enfant type toupie (devis Transalp : 4 938 € HT) : **accord à l'unanimité**
- 2) Signature d'une convention avec le service commun « marchés publics » de la COR pour une assistance à la rédaction des pièces administratives des marchés publics, pour un coût indiqué dans la convention qui sera annexée à la délibération : **accord à l'unanimité**
- 3) Suite à la demande des Docteurs et aux préconisations du conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE), lancement d'un marché de maîtrise d'œuvre (MAPA) pour l'agrandissement et la réhabilitation de la salle des fêtes en maison médicale pluridisciplinaire ; maitre d'œuvre opérationnel mi-juin 2021.

Les élus de la liste « Agir avec vous » déplorent que le projet ne soit pas précis sur le montant des travaux ; ils avaient déjà fait remarquer qu'il n'existait aucune estimation chiffrée et que le choix d'un projet comparatif portait sur un autre site (à proximité de la salle polyvalente).

Les élus de la liste « Unis pour l'avenir de St Romain » répondent que le projet répond aux demandes des Drs et aux préconisations du cabinet d'architecture, et qu'en outre les délais de demande de subventions sont courts.

Edith Michallet formule des inquiétudes sur les places de parking disponibles et le trafic que cela générera dans le village ; Guy Joyet répond qu'il existe des possibilités d'extension du parking actuel et que le flux de circulation augmentera peu car les professionnels médicaux sont déjà en place.

Le Conseil autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à ce marché : **accord à la majorité (15 voix pour, 4 abstentions : Monique Chabot-Lachal, Daniel Michallet, Jeremmy Saillant, Edith Michallet)**

- 4) Le Conseil Municipal autorise le Maire à déposer des dossiers de demande de subvention dans le cadre de l'agrandissement et la réhabilitation de la salle des fêtes en maison médicale pluridisciplinaire (COR, Département, Région, Etat, Europe) : **accord à la majorité (16 voix pour, 3 abstentions : Monique Chabot-Lachal, Daniel Michallet, Edith Michallet)**
- 5) Régularisation chez le notaire de la rétrocession à titre gratuit de parcelles appartenant à Jean-Paul Berthollier et situées route de Rottavert, à des fins d'élargissement de voirie, sur 2 mètres environ : **accord à l'unanimité**
- 6) Signature d'une convention de fourrière avec le garage Lépine d'Amplepuis pour permettre l'envoi en fourrière des véhicules en infraction sur la commune, suivant les tarifs préfectoraux en vigueur, et pour une durée d'un an reconductible 2 fois (36 mois au total) ; convention annexée à la délibération : **accord à l'unanimité**
- 7) Signature d'une convention d'occupation des sols pour la vente de produits locaux en casiers, sachant qu'en contrepartie de l'autorisation d'occupation du domaine public octroyé, l'exploitant s'engage à verser à la commune une redevance annuelle de 1 200 euros, révisable à partir de la 10^e année, ainsi que les frais d'électricité ; convention annexée à la délibération ; construction du préau et début de l'activité semaine 10 ; coût de l'opération : 10 800 euros, rentabilisée sur 9 ans grâce à la redevance ; convention jointe au mail de convocation : **accord à la majorité (17 voix : absence de Véronique Bondenat concernée par ce point et 1 abstention : Edith Michallet)**
- 8) **Informations diverses :**

- Guy Joyet informe qu'il reste actuellement 2 tombes disponibles au cimetière, il est donc prévu la construction de nouvelles tombes ; 2 devis ont été reçus et le choix se porte sur le moins-disant, à savoir l'entreprise Chaverot Gérard pour un montant de 13 980 euros ; accord du conseil à l'unanimité. Lorsque les travaux seront terminés, le prix de vente des tombes sera proposé en Conseil Municipal afin que l'opération soit équilibrée en dépenses et en recettes pour la commune.
- Michel Perrin présente le CRTE (contrat de relance et de transition énergétique lancé par l'Etat), à savoir la planification des projets à court terme (2021-2022) et moyen terme (2023-2026) de la commune ; le CRTE a pour objectif de faciliter la mise en œuvre des projets de territoire portés par les intercommunalités et de simplifier les demandes de financement public :
 - Construction de logements OPAC : 225 K€
 - Maison médical pluridisciplinaire : 1.2 M€
 - Agrandissement de la cantine du groupe scolaire : 300 K€
 - Rénovation de la salle polyvalente : 500 K€
 - Création d'une nouvelle salle des fêtes : 2 M€
 - Résidence locative pour personnes âgées : 1.5 M€
 - Total = 5.725 M€, dont 50% de subventions espérées

Suite à une remarque de Monique Chabot-Lachal, Michel Perrin précise que les travaux de l'église, budgétivores, sont mis de côté pour le moment.

9) Compte-rendu des commissions :

Voirie :

Jean-Michel Coquard présente les derniers travaux de voirie réalisés ainsi que les travaux à prévoir (cheminements piétons qui donneront lieu à une demande de subventions d'amendes de police).

Négociations toujours en cours avec M. Degors pour l'achat d'une bande de terrain sur sa parcelle à des fins de finalisation du cheminement piétonnier et de sécurisation, et réfection de son mur.

Projet électrification abribus au Chillon par le SYDER pour un montant de 443 € à la charge de la commune. La commission marchés s'est exprimée défavorablement suite à la candidature d'un pizzaiolo pour la vente de pizzas surgelées en machine ; le Conseil confirme à l'unanimité, ne s'agissant pas de produits artisanaux.

Associations :

Régine Charles rappelle que les règles sanitaires liées au COVID ne permettent ni la location de salles, ni la pratique d'activités en intérieur, ni les rassemblements.

La commission Associations s'est réunie le lundi 22 février pour travailler sur les demandes de subventions des associations et finalisera le travail mardi 9 mars.

Affaires scolaires :

Pascal Giraud remercie les parents d'élèves qui peuvent récupérer leurs enfants le midi, permettant ainsi aux autres enfants de déjeuner à la cantine dans le respect des consignes sanitaires (distance imposée de 2m).

Il fait mention de la pétition en cours suite à la demande faite aux parents d'élèves de l'école publique d'apporter un panier-repas par roulement des classes.

Pascal Giraud informe en outre que seules 16 familles signataires de la pétition sont concernées par cette réorganisation (les enfants de l'école privée mangeant tous les jours à la cantine) ; il propose d'aborder le sujet lors de la réunion petite enfance prévue la semaine prochaine.

Les élus de la liste « Agir avec vous » reprochent le contenu du courrier envoyé aux familles le 9 février qui indiquait « que si le nombre d'enfants ne diminuait pas, la cantine serait fermée » et que la recherche d'une solution pour que tous les enfants puissent avoir un repas proposé par la cantine n'ait pas été posée comme préalable.

Ils argumentent en outre que d'autres solutions auraient pu être trouvées :

- Possibilité de déjeuner ailleurs que dans le réfectoire, la salle polyvalente disposant d'une cuisine ; Réponse de Pascal Giraud : c'est non conforme aux règles d'hygiène ; concernant la salle polyvalente, il s'agit d'une cuisine de réchauffe.
- Proposition d'un 3^{ème} service, sans modifier la pause méridienne avec la possibilité de prendre le dessert en dehors du réfectoire, ce qui se fait dans d'autres communes et en respectant les contraintes sanitaires ; Réponse de Pascal Giraud : c'est trop compliqué à organiser au vu du protocole, et les règles d'hygiène ne sont pas respectées si la nourriture sort de la cantine.

Sondage pour les mercredis : suite à une quarantaine de réponses des parents d'élèves, une réunion sera organisée prochainement pour caler l'organisation (personnel d'encadrement nécessaire).

Plantation d'arbres prévue à l'école ; création d'un bac à sable.

Bornes incendie : Samuel Joyet explique que suite aux comptes-rendus réalisés par le SDMIS et de SUEZ sur l'état du matériel, un courrier leur sera transmis pour améliorer leur efficacité.

Bâtiments :

Cédric Giraud rappelle le montant des devis moins-disant acceptés dans le cadre du bonus relance accordé par la Région, à hauteur de 15 000 euros, les travaux devant être réalisés avant juin :

- Climatisation de la poste : GP Electro (2 069 € HT)
- Isolation de la cantine : Coffre Subtil (1 700 € HT)
- Charpente du stade de foot : Menuiserie Eric Ponthus (23 938 € HT)

Projet de lac collinaire : 7 personnes intéressées ; rapprochement avec la SAFER, accompagnement par le Syndicat de Rivières et la chambre d'agriculture.

Communication :

Géraldine Nil informe que l'association « découverte en pays de Tarare » veut mettre la commune de St Romain à l'honneur en janvier 2022 ; travail à réaliser avec la commission communication et associations.

10) Présentation des permis de construire et des déclarations préalables.

11) Questions et informations diverses :

Demande de Daniel Michallet concernant une convention avec Michel Junet et le SMADEOR : Guy Joyet informe qu'il existe une convention entre le SMADEOR et les propriétaires pour l'entretien des terrains.

Prochaine réunion du Conseil Municipal : vendredi 26 mars à 18h30 (vote du budget 2021)

La séance est levée à 21h50

Observation(s) : compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 2 Mars 2021

Remarque de N. Chabat lachele: la liste "Dfis avec
vous" n'a jamais proposé de déjeuners
dans la salle polyvalente par les élève
de l'océde.

NOMS	SIGNATURES	NOMS	SIGNATURES
Guy JOYET		Cédric GIRAUD	
Pascal GIRAUD		Samuel JOYET	
Régine CHARLES		Rachel GIRARD	
Jean-Michel COQUARD		Véronique BONDENAT	
Géraldine NIL		Flora HALEGUA	
Annie COLLOMB		Monique CHABOT-LACHAL	
Michel PERRIN		Daniel MICHALLET	
Ghislaine FERRIERE		Jeremmy SAILLANT	
Bruno BISSUEL		Edith MICHALLET	
Bertrand NOVE-JOSSERAND			